



Programme de Renforcement de la Gouvernance Locale de l'Eau et de l'Assainissement en Haïti (REGLEAU)

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT (AMI)

Pour :

- Réalisation d'études de faisabilité technique, sociale et environnementale pour la construction/réhabilitation de réseaux d'eau potable et de systèmes d'assainissement (blocs sanitaires)
- Construction et supervision de la construction de réseaux d'eau potable et de systèmes d'assainissement (blocs sanitaires)
- Ingénierie sociale en accompagnement aux projets de construction de réseaux d'eau potable et de blocs sanitaires

DATE : Janvier 2024

1. Objet

Le programme REGLEAU (Renforcement de la Gouvernance Locale de l'Eau et de l'Assainissement en Haïti) est financé par la Confédération Suisse et mis en œuvre par HELVETAS Swiss Intercooperation en partenariat avec la DINEPA, EXSSA, GRIDE et des municipalités partenaires dans le Sud-Est, le Sud et les Nippes. En ligne avec la loi cadre du secteur EPA de 2009, le programme accompagne et renforce les acteurs locaux pour une gestion de proximité des services EPA, avec les municipalités comme maîtres d'ouvrage (en cogestion avec l'OREPA Sud). La deuxième phase est en cours et les activités se déroulent essentiellement dans quatre (4) communes du Sud-Est (Jacmel, La Vallée-de-Jacmel, Bainet et Marigot).

Dans le cadre de ce programme, il est prévu par les mairies partenaires (avec le support technique de l'OREPA Sud) le lancement d'appel d'offres pour, entre autres, la réalisation d'études de faisabilité technique, environnementale et sociale ; la construction et la supervision de la construction de réseaux d'eau potable et de systèmes d'assainissement dans les établissements publics (écoles, centre de santé, marchés publics) ; l'ingénierie sociale pour la construction, l'exploitation et la gestion des systèmes d'eau potable et d'assainissement (EPA). Dès lors, HELVETAS, en appui aux Mairies partenaires et en coordination avec l'URD Sud-Est, lance cet AMI en vue de constituer une liste restreinte de firmes et prestataires individuels présélectionnés et basés dans les départements du Grand Sud (Sud, Sud-Est, Nippes et Grand-Anse).

2. Entités Eligibles

Les entités éligibles à cet AMI sont :

- Des firmes d'études et de construction basées dans le Grand Sud ;
- Consortiums constitués de firmes basées dans le Grand Sud et d'autres départements du pays ;
- Des professionnels haïtiens (basés dans le Grand Sud ou des externes associés avec des professionnels du Grand Sud), expérimentés dans la réalisation d'études et la supervision de travaux de construction de système EPA ;
- Des associations ou ONG locales (basées dans le grand SUD).

Entre outre, les entités concernées par cet AMI ne doivent pas se trouver sur une liste d'exclusion des mairies partenaires, de la DINEPA/OREPA, de la Coopération Suisse ou d'HELVETAS. Elles ne doivent pas aussi faire l'objet de poursuite judiciaire ou avoir une procédure judiciaire en cours.

3. Types et seuils des marchés (selon les procédures applicables)

- Marché de services : jusqu'à Cent cinquante mille francs suisses (150,000.00 CHF) ;
- Marché de travaux : jusqu'à Cent cinquante mille francs suisses (150,000.00 CHF) ;
- Fournitures, équipements, matériels : jusqu'à Cent mille francs suisses (100,000.00 CHF).

4. Domaines d'intervention visés

- Réalisation d'études de faisabilité technique, sociale et environnementale ;
- Construction et réhabilitation de systèmes EPA ;
- Supervision de travaux de construction de systèmes EPA ;
- Conduite et supervision de travaux de protection des sources ;

- Ingénierie sociale pour la construction, l'exploitation et la gestion des systèmes EPA ;
- Exécution de travaux de protection des sources.

5. Conditions minimales requises

5.1 Pour les études environnementales (protection de l'environnement des sources) :

- Être détenteur d'un diplôme universitaire en sciences de l'environnement, sciences agronomiques ou disciplines connexes ;
- Avoir au moins 5 ans d'expérience dans le domaine de la gestion des ressources naturelles, la protection de l'environnement et la protection des sources ;
- Avoir réalisé au moins trois (3) études environnementale / protection de sources d'eau potable (fournir une liste de ces travaux et les certificats de bonne exécution, le cas échéant) ;
- Connaissance de la méthodologie développée par Helvetas pour la protection des sources (un atout) ;
- Bonne maîtrise des approches et méthodologies participatives ;
- Capacité à collaborer avec différents types d'acteurs/partenaires (autorités locales, organisations de la société civile, DINEPA, etc.) ;
- Avoir une bonne maîtrise des outils SIG.

(NB : les personnes morales ou physiques doivent présenter ces mêmes niveaux de qualification).

5.2 Pour les études techniques

- Être détenteur d'un diplôme universitaire en génie civil, génie hydraulique ou disciplines connexes ;
- Avoir au moins 5 ans d'expérience dans le domaine de la conception et l'exécution de travaux de construction de systèmes EPA en milieu rural ;
- Pouvoir mobiliser une équipe pluridisciplinaire (sociologue, économiste, topographe, informaticien, etc.) ;
- Avoir réalisé au moins trois (3) études techniques pour la construction/réhabilitation de SAEP et au moins 3 études techniques pour la construction/réhabilitation de systèmes d'assainissement (construction de blocs sanitaires publics) (fournir une liste de ces travaux et les certificats de bonne exécution, le cas échéant) ;
- Avoir une bonne maîtrise des approches et méthodologies participatives ;
- Faire preuve de capacité à collaborer avec différents types d'acteurs/partenaires (autorités locales, organisations de la société civile, DINEPA, etc.) ;
- Connaissance de l'approche d'HELVETAS pour la mise en œuvre de projets d'eau potable et d'assainissement (un atout).

(NB : les personnes morales ou physiques doivent présenter ces mêmes niveaux de qualification).

5.3 Pour les travaux de construction et supervision de systèmes EPA

a) Firmes de construction :

- Être une firme de construction de nationalité haïtienne légalement constituée ou un consortium de firmes haïtiennes et étrangères (répondant aux critères d'éligibilité) ;
- Avoir au moins 5 ans d'existence ;
- Avoir déjà construit au moins 3 SAEP et/ou points d'eau et 3 projets de construction de blocs sanitaires ;
- Disposer d'une équipe technique pluridisciplinaire ayant au moins 5 ans d'expérience (chacun) (ingénieurs, topographes, contremaitres, plombiers, gestionnaires de chantier, etc.) ;
- Disposer de matériels et équipements adéquats pour les travaux de construction ;
- Être en règle avec le fisc.

b) Prestataires individuels :

Remplir les mêmes conditions listées au point 5.2

5.4 Pour les travaux de protection des sources

a) Firmes de construction :

- Être une firme de nationalité haïtienne légalement constituée ou un consortium de firmes haïtiennes et étrangères (répondant aux critères d'éligibilité) ;
- Avoir au moins 3 ans d'existence ;
- Avoir déjà protégé l'environnement d'au moins 3 sources d'eau ;
- Disposer d'une équipe technique pluridisciplinaire et expérimentée ;
- Disposer de matériels et équipements adéquats pour les travaux de protection des sources ;
- Être en règle avec le fisc.

b) Prestataires individuels :

Remplir les mêmes conditions listées au point 5.1

c) Associations ou ONG locales :

- Être une association ou ONG de nationalité haïtienne (répondant aux critères d'éligibilité) ;
- Être reconnue par le MAST (association) ou par les Ministères des Affaires étrangères et de la Coopération externe (pour les ONG) ;
- Être constituée depuis au moins 3 ans ;
- Disposer d'une équipe technique pluridisciplinaire ayant au moins 5 ans d'expérience (chacun) (agronomes, environnementalistes, techniciens agricoles, etc.) ;
- Disposer de matériels et équipements adéquats pour les travaux de protection des sources ;
- Être en règle avec le fisc.

5.5 Pour les interventions d'ingénierie sociale

- Être détenteur d'un diplôme universitaire en sciences sociales ou toute spécialité équivalente, avec une spécialisation par l'expérience dans la maîtrise d'ouvrage des services EPA ;
- Avoir une bonne maîtrise des méthodes et outils d'enquête ;
- Montrer une bonne connaissance du contexte politique, social et économique du Grand Sud en général et département du Sud-Est en particulier ;
- Avoir une bonne maîtrise des concepts et outils pour l'égalité entre les femmes et les hommes ;
- Posséder un minimum de 5 ans d'expérience dans l'ingénierie sociale autour des services d'accès à l'eau et aux services d'assainissement ;
- Démontrer une expérience avérée dans l'implémentation de programmes d'eau potable et d'assainissement (fournir une liste de projets EPA déjà accompagnés) ;
- Montrer une bonne connaissance et une expérience pratique dans la conception et la mise en œuvre d'activités de renforcement des capacités, y compris les évaluations de déficit de capacité, la formation et l'encadrement ;
- Expérience dans l'accompagnement des gestionnaires de systèmes EPA (CAEPA, CPE, OP, etc.).

6. Contenu des dossiers de candidature

Les dossiers de candidature doivent comporter les éléments suivants :

- Lettre de manifestation d'intérêt indiquant le type de domaine d'intervention visé (voir point 4) ;
- Méthodologie d'intervention selon le ou les domaines visés (2 pages, maximum) ;
- Expérience dans des missions similaires (liste des études et/ou travaux déjà réalisés et montant des budgets) ;
- Copie des certificats de bonne exécution des travaux déjà réalisés (ou 1^{ère} page et dernière page des contrats signés) ;
- Liste des ressources matérielles (équipements et matériels) et des localisations géographiques des bureaux opérationnels (firmes, associations ou ONG locales) ;
- Personnel clé et Curriculum Vitae (3 pages maximum par CV)
- Copies des documents de constitution et d'enregistrement par les services compétents de l'État (obligatoire) ;
- Patente et quitus fiscal (pour les firmes).

N.B. Dans le cas d'un consortium, les informations similaires doivent être apportées pour chacune des entités constituant le consortium.

7. Dépôt des Dossiers

Les dossiers de candidatures, comportant un original et deux copies, seront mis dans une seule enveloppe cachetée mentionnant le.s domaine.s visé.s (étude technique, étude environnementale, construction/réhabilitation de SAEP et PE, protection de source, ingénierie sociale, supervision des travaux) et déposés à l'une des adresses suivantes :

- HELVETAS Swiss Intercoopération Route de Lamandou 3 Jacmel, Haïti

- Les mairies partenaires de REGLEAU dans le Sud-Est (Mairie de Marigot, de Bainet, de Jacmel et de la Vallée de Jacmel) ;
- Ou à l'adresse électronique : haiti@helvetas.org (avec pour objet AMI projet REGLEAU).

La date limite de réception des dossiers est fixée au 12 février à 3 heures pm.

NB : Les firmes et prestataires individuels basés dans le Sud-Est sont fortement encouragés à participer à cet AMI)

Pour les travaux de construction / réhabilitation de SAEP, points d'eau et blocs sanitaires, de même que les travaux de protection des sources, les prestataires individuels présélectionnés sur la liste restreinte ne seront sollicités qu'en cas de travaux exécutés en régie par les mairies concernées.